

EXP : 33 142277469 AMBAKWA
EXP : MINAFLET

Le 26-01-95 à 18.17 - 9

250 779040 1995-01-26 09:15 63-96 5 #14

**DECLARATION POLITIQUE DU
GOUVERNEMENT RWANDAIS
A L'OCCASION DE LA TABLE RONDE
DES BAILLEURS TENUE A GENEVE
LES 17 ET 18 JANVIER 1995**

Par le Premier Ministre de la République Rwandaise
Son Excellence Faustin TWAGIRAMUNGU

GENEVE, 18 JANVIER 1995

EXP: MINAFIT

250 229040 1995-01-26 09:15 63-96 5 415

Monsieur l'administrateur du PNUD,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les chefs d'agences des Nations Unies,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

A l'occasion de cette conférence de la Table Ronde sur le Rwanda, je suis heureux de remercier, au nom du Gouvernement et du peuple rwandais ainsi que de la délégation qui m'accompagne, l'organisation des Nations Unies, les pays amis et les organismes internationaux d'avoir répondu favorablement à notre appel.

J'adresse aussi les sincères félicitations au Programme des Nations Unies pour le Développement d'avoir apporté son assistance à la préparation de cette présente Table Ronde.

Je remercie tous ceux et toutes celles, qui, après les durs moments de l'histoire de notre pays, n'épargnent aucun effort pour soulager les souffrances de nos populations et surtout pour mettre en place les conditions matérielles, humaines et financières pour le vaste programme de relance de notre économie détruite.

Mes remerciements vont enfin aux organisations non gouvernementales pour le dévouement dont elles ont fait preuve pour apporter une assistance variée à notre peuple, que ce soit à l'intérieur du pays notamment dans les camps de déplacés comme dans les pays d'asile des réfugiés.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement Rwandais mis en place en Juillet 1994 a hérité d'un pays économiquement délabré, socialement traumatisé et politiquement fragile suite aux massacres, au génocide, au déplacement et à l'exil de centaines de milliers de citoyens.

EXP : MINAFELT

750 729040 1995-01-26 09:16 63-96 S #16

2

Hormis le défi de relance de l'économie du pays, le Gouvernement est décidé à mettre en place les conditions favorables en vue de stabiliser la situation socio-politique dans le sens de la réconciliation nationale, de l'instauration d'un véritable Etat de droit et de la démocratisation.

Le Gouvernement Rwandais est décidé, quant à lui, à ne ménager aucun effort pour mettre en place les conditions nécessaires à la reprise des activités économiques, à la réconciliation nationale et au processus de démocratisation de notre pays.

Les principaux axes de cette politique de réconciliation et de démocratisation sont les suivants:

1. Premièrement: le Retour des Réfugiés Rwandais

Le retour des réfugiés constitue l'une des priorités du Gouvernement, sinon la plus urgente. La résolution de ce problème est complexe. Nous constatons six mois après la mise en place du Gouvernement actuel, que plus de 65% des anciens réfugiés rwandais sont rentrés et que plus de 25% des réfugiés et déplacés de 1994 sont de retour malgré la propagande nuisible et le terrorisme orchestré par les responsables du génocide et des massacres.

En effet, les commanditaires de ces crimes contre l'humanité continuent d'embrigader les réfugiés rwandais dans des camps de l'est du Zaïre et de la Tanzanie. Le Gouvernement rwandais reste indigné par les facilités et la liberté de mouvement attribué dans les pays étrangers aux planificateurs et aux auteurs du génocide.

Les organisations humanitaires n'ont cessé de dénoncer les exactions des miliciens contre les réfugiés manifestant le désir de rentrer ainsi que le détournement des aides humanitaires.

EXP: MINAFILY

750 779040 1995-01-26 09:16 63-96 5 #17

3

Le Gouvernement rwandais de son côté, a déployé de nombreux efforts pour juguler les cas d'insécurité consécutifs au climat de l'après génocide et autres massacres, à la lenteur dans la mise en place du tribunal international et à la carence du système judiciaire. Certains auteurs de ces actes coupables, civils ou militaires ont été arrêtés et attendent le jugement.

Les différentes évolutions retenues pour le retour des réfugiés sont les suivantes:

- Continuer la politique de sensibilisation tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières sur la nécessité du retour des réfugiés;
- Demander aux pays d'accueil de séparer les populations innocentes des responsables du génocide et des massacres;
- Poursuivre des contacts avec les responsables des pays dans lesquels les rwandais se sont réfugiés pour faciliter leur retour;
- Mettre en place des centres d'accueil et de transit des réfugiés rentrant en vue de leur donner confiance, de les soigner, de les identifier et d'organiser ensuite leur transport;
- Garantir des conditions de sécurité au retour.

2. Deuxièmement: la sécurité intérieure.

Le Gouvernement est décidé à assurer la sécurité pour tous et partout. A plusieurs reprises, nous avons réaffirmé que la garantie de la sécurité intérieure facilitera le processus de réconciliation nationale et par voie de conséquence, marquera le début de la relance économique.

EXP: MINAFET

250 729040 1995-01-26 09:17 63-96 S #18

4

Toutefois, des mesures à prendre sont nécessaires et urgentes. Parmi elles, les plus importantes sont:

- La réorganisation du système judiciaire;
- Le jugement rapide des responsables du génocide et des massacres;
- Le respect des procédures en matière d'arrestation et de détention des présumés coupables;
- Le fonctionnement rapide des tribunaux militaires;
- L'éradication des tentations de vengeance;
- L'accélération du processus de mise en place de l'administration locale dans tout le pays;
- La relance de la police communale dans toutes les communes;
- Le dialogue suivi avec les observateurs internationaux des droits de l'homme déployés et à déployer.

Dans le souci d'entretenir la sécurité dans le pays et d'instaurer un véritable état de droit, le Gouvernement ne tolérera jamais l'impunité.

3. Troisièmement: La réorganisation du système judiciaire.

Notre système judiciaire est quasi paralysé par l'insuffisance en quantité et en qualité du personnel judiciaire.

Au niveau du personnel, il est important de signaler que sur un effectif d'environ 800 magistrats que comptait l'appareil judiciaire en avril 1994, il ne nous reste que 200 magistrats. 95% de ceux-là oeuvrent seulement dans les tribunaux de canton. Dans les tribunaux et les parquets de la République il ne nous reste que 12 juristes formés dans tout le pays.

EXP: MINAFFET

250 729040 1995-01-26 09:17 63-96 S #19

5

Sur une centaine d'officiers du ministère public, il ne nous reste que 12 personnes. L'effectif des inspecteurs de police judiciaire est tombé de 300 à 36 dans tout le pays.

Au niveau des équipements, la situation est alarmante. Tous les bâtiments abritant les services judiciaires ont été pillés, abîmés ou démolis.

Cette situation ne nous permet pas actuellement de faire face aux défis actuels.

Le centre des droits de l'homme des Nations Unies et l'Agence de coopération culturelle et technique ont déjà évalué les besoins de notre système judiciaire. Je profite de cette occasion pour remercier tous ceux qui ont promis de nous appuyer dans la réhabilitation du système judiciaire, la formation du personnel judiciaire, l'équipement et l'envoi des magistrats juristes pour diverses juridictions rwandaises.

Le génocide et les massacres ont plongé le pays dans une situation imprévisible. Le nombre de suspects s'accroît chaque jour et les maisons de détention sont actuellement sursaturées. Nous dénombrons aujourd'hui plus de 16.000 détenus. Ils doivent être encadrés, nourris et soignés. Une extension des bâtiments pénitentiers s'impose.

Le Gouvernement Rwandais envisage une réorganisation de l'appareil judiciaire, une formation accélérée du personnel judiciaire ainsi qu'une réforme de la législation pour l'adapter à un véritable Etat de droit.

4. Quatrièmement: la poursuite du processus de démocratisation

Il faut se féliciter du fait que sur les 4 institutions prévues dans l'Accord de Paix, 3 viennent d'être mises en place. Il s'agit de la Présidence de la République, du Gouvernement d'union nationale et de l'Assemblée Nationale de Transition. La Cour Suprême et le Conseil Supérieur de la magistrature seront mis en place sous peu.

EXP: MINAFIET

250 729040 1995-01-26 09:18 63-56 5 #20

6

Comme annoncé lors de la formation du Gouvernement actuel, certaines dispositions de l'accord de paix d'Arusha ont dû être adaptées compte tenu des circonstances dramatiques du génocide et des massacres planifiés et perpétrés par le MRND, la CDR et leurs satellites.

De part leur responsabilité flagrante dans le génocide et les massacres, les partis politiques MRND, CDR et leurs satellites ont été exclus de la gestion de la chose publique conformément à l'accord de paix d'ARUSHA par les partis politiques participant au Gouvernement d'union nationale.

Toutefois, les éléments de ces formations politiques n'ayant pas participé de près ou de loin aux massacres ou au génocide sont, à titre individuel, toujours les bienvenus au sein de notre administration pour participer aux efforts de reconstruction nationale. Le Gouvernement Rwandais tient à rappeler à la communauté internationale que toutes les tentatives dans ce sens sont restées vaines.

Le processus de démocratisation entamé doit aller de pair avec le rapatriement des réfugiés, la réconciliation nationale, la reconstruction du pays et la relance de l'économie nationale.

Le Gouvernement Rwandais s'est donné une période de cinq ans pour mener ce processus de longue haleine qui conduira aux élections générales.

5. Cinquièmement: le respect des libertés fondamentales

Le Gouvernement est résolu à respecter et à faire respecter les libertés fondamentales de la personne telles que définies dans les conventions internationales: il s'agit surtout du droit d'association syndicale, politique, religieuse, de la liberté de presse, de la propriété privée, de la liberté d'opinion et du droit à la vie. L'Accord de Paix d'Arusha qui fait partie intégrante de la Loi fondamentale consacre ces principes. Les instruments légaux de protection des libertés individuelles qui existent déjà au Rwanda vont être renforcés.

EXP: MINAFET

750 729040 1995-01-26 09:18 63-26 S 421

7

6. sixièmement: le règlement des litiges de propriété

La propriété privée est garantie. Le Gouvernement entend continuer à résoudre les conflits d'occupation de propriétés d'autrui notamment en facilitant l'obtention de parcelles en villes et des espaces disponibles pour les cultures en zones rurales. Des sites de réinstallation des réfugiés ont été identifiés.

Dans l'entretemps, des centres de transit sont en train d'être identifiés pour permettre au Gouvernement d'aménager les sites de réinstallation en y mettant des infrastructures de base nécessaires: routes, écoles, hôpitaux, raccordement électrique ainsi que la desserte en eau courante.

7. septièmement: la formation de l'armée nationale

Depuis la mise en place du gouvernement actuel, nous n'avons jamais cessé d'appeler les militaires de l'ancien régime qui n'ont pas trempé dans le génocide et les massacres à rallier les troupes gouvernementales. Le processus d'intégration est en cours. En effet, 2242 soldats et officiers seront intégrés dans l'armée actuelle, dans le cadre de la formation de l'armée nationale, avant la fin du mois de Janvier 1995.

8. huitièmement: la réconciliation nationale

Il faut souligner que la réconciliation nationale d'un peuple aussi traumatisé demande beaucoup de temps et de patience.

Mais la réconciliation nationale véritable commence par l'éradication de l'impunité et l'instauration d'une justice saine. En effet, les massacres des opposants au régime du Président HABYARIMANA suivis par le génocide ont été préparés par le phénomène de l'impunité constaté à travers les massacres cycliques qui ont toujours eu lieu au Rwanda.

EXP. MINAFET

250 729040 1995-01-26 09:19 63-96 S #22

8

Les Rwandais devront être formés aux valeurs positives de justice, d'équité, d'amour de la patrie et de respect d'autrui, à commencer par le droit à la vie. Le Gouvernement Rwandais entend former nos concitoyens à ces valeurs à travers des programmes d'éducation appropriés.

9. Enfin, la traduction en justice des auteurs présumés du génocide

A la demande du Gouvernement Rwandais et par souci de transparence, le tribunal international pour le Rwanda qui va juger les personnes présumées responsables du génocide et des massacres a été constitué le 8 Novembre 1994. Il doit collaborer avec les tribunaux rwandais.

Le système judiciaire interne est entrain de s'organiser mais il doit être appuyé notamment par une assistance en personnel et en équipement de la communauté internationale.

Le jugement des coupables est susceptible de détendre la situation et de favoriser une réelle réconciliation nationale.

EXP: MINAFILY

250 729040 1995-01-26 09:20 63-96 8 123

Monsieur l'administrateur du PNUD,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Messieurs les chefs d'agences des Nations Unies,
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Malgré les défis énormes auxquels il était confronté au moment de sa mise en place, le Gouvernement rwandais s'est mis à pied d'oeuvre et compte déjà beaucoup de réalisations à son actif.

a. Sur le plan politique.

Rappelons qu'une Assemblée Nationale regroupant toutes les formations politiques qui ne se sont pas rendues coupables de génocide et de massacres a été mise en place en novembre 1994.

De même qu'une campagne de sensibilisation au retour des populations déplacées ou exilées a été faite par le Gouvernement. Cette campagne a porté ses fruits puisque les camps de déplacés du Sud-Ouest se sont presque tous vidés, un demi million de réfugiés récents sont retournés dont plus de 2000 militaires.

Pour favoriser le retour des populations exilées, le Gouvernement a mis en place une commission inter-ministérielle chargée de régler les litiges de propriétés occupées par autrui en même temps que se fait l'identification de parcelles en villes, des sites d'accueil et des zones d'installation pour les réfugiés.

Le Gouvernement a négocié et conclu des accords tripartites avec le HCR et les pays qui hébergent les réfugiés. Ces accords existent déjà avec le Zaïre et le Burundi. Ces dispositions ont été complétées par la mise en place de la commission de rapatriement des réfugiés prévue dans l'accord de paix d'ARUSHA.

La formation des militaires de l'ancien régime rentrés au pays vient de se terminer et ceux ci vont être intégrés dans l'armée.

EXP: MINAFIT

250 729040 1995-01-26 09:20 63-96 E #24

10

Avec le concours de la MINUAR, le processus de formation de la gendarmerie nationale, outil indispensable du Gouvernement pour le maintien de l'ordre et de la sécurité, est en cours, les premiers contingents étant déjà opérationnels.

Le Gouvernement a défini une politique de l'information qui garantit la liberté de presse ainsi que sa pluralité. La presse écrite privée est de nouveau active et la Radio de la MINUAR a eu l'autorisation de commencer ses programmes.

b. Sur le plan social

Avec l'aide de la communauté internationale, le Gouvernement a pu rendre opérationnelles quelques formations sanitaires qui dispensent les soins de base. Un vaste programme d'accueil, d'hébergement des enfants abandonnés est en cours. Le Gouvernement organise le secours et l'assistance des groupes vulnérables notamment les handicapés, les veuves, les orphelins, les enfants non accompagnés et toutes autres catégories de populations traumatisées par la guerre et les massacres.

Les écoles primaires sont actuellement ouvertes. Le Gouvernement a pu organiser la reprise des études des élèves pour les classes terminales du cycle secondaire dont la scolarité avait été interrompue par les événements d'avril 1994.

Les préparatifs pour faire démarrer l'Université Nationale progressent favorablement si bien que la rentrée partielle pourra se faire en février 1995 sur un campus. L'ouverture du deuxième campus universitaire se fera ultérieurement.

Pour appuyer le processus de réconciliation nationale, le Gouvernement a fait démarrer les activités culturelles les plus diverses.

EXP: MINAFET

250 729040 1995-01-26 09:21 63-96 6 #25

11

c. Sur le plan économique

Quelques réhabilitations urgentes ont déjà eu lieu: il s'agit du réseau électrique, de l'eau et du téléphone. L'aéroport international Grégoire KAYIBANDA est opérationnel bien qu'il reste fortement endommagé.

Le transport intérieur et international s'organise mais difficilement. Un plan d'ensemble pour les réhabilitations des principales infrastructures publiques est déjà terminé; ce plan montre les travaux à effectuer ainsi que les financements nécessaires.

Pour remettre en marche l'économie nationale dont les principaux indicateurs étaient structurellement en baisse et détruite par la guerre, les mesures de réformes économiques énergiques sont prises à un rythme satisfaisant.

Après l'adoption d'un tarif douanier qui supprime les protections abusives ainsi que la réaffirmation de la politique des privatisations, l'élaboration du budget de 1995 sera finalisé avec l'intégration des résultats de la présente Table Ronde.

La fonction publique Rwandaise qui se caractérisait par des effectifs pléthoriques est entrain d'être réorganisée dans le sens de la réduction des effectifs et de la redéfinition des missions. C'est ainsi que le Gouvernement s'est engagé à ne pas dépasser 50% des effectifs d'Avril 1994.

Le secteur bancaire est maintenant opérationnel. Pour parer aux risques de déstabilisation de notre économie que pouvait générer la réintroduction des fonds emportés par le Gouvernement déchu, il a été procédé à une introduction de nouveaux billets de banque, démonétisant ainsi les milliards de Frw qui se trouvent à l'extérieur du pays.

Enfin, pour relancer les activités agricoles sérieusement perturbées par les déplacements massifs de populations, le Gouvernement a procédé à la distribution des intrants et du matériel agricoles aux paysans dans certaines régions du pays.